

M.A./at

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
COMMISSION NATIONALE
RWANDAISE POUR L'UNESCO

Kigali, le 14 février 1980.

N° 09.22/644

Mademoiselle, Monsieur le Membre de la
Commission Nationale Rwandaise pour
l'UNESCO (Tous)

Objet: 1ère session
extraordinaire de
la Commission

Mademoiselle,
Monsieur,

Conformément à la décision prise par la
Commission Nationale lors de sa 8ème session ordinaire tenue
les 1er et 2 février 1980, j'ai l'honneur de vous inviter à
participer à la 1ère session extraordinaire de la même
Commission prévue pour le 27 février 1980, à partir de
9h 30', à Kigali.

L'ordre du Jour ne comprend qu'un sujet:
le Statut de la Commission Nationale Rwandaise pour l'Unesco.

Vous voudrez bien vous munir des documents
de travail, qui sont déjà en votre possession.

MANIRAGABA BALIBUTSA
Président de la Commission Nationale
Rwandaise pour l'Unesco.

Copie pour information à:
Monsieur le Ministre de
l'Éducation Nationale
KIGALI